

pas vni que les sangliers en soient exempts. D'ailleurs, l'analogie vient dans ce cas à l'appui de l'expérience, puisqu'on ne peut pas dire que les dauphins, qui parcourent continuellement les mers, soient sales, et ils ont cependant été trouvés excessivement pourvus d'une espèce très-voisine de celle dont il est ici question.

Le seul moyen à employer pour diminuer les pertes que peut occasionner la ladrerie, c'est de tuer les cochons qui en sont atteints aussitôt qu'on s'aperçoit de leur présence. Leur chair, comme nous avons pu en juger personnellement, est molle et fade; mais son usage ne produit aucun effet nuisible sur ceux qui en mangent, surtout lorsque la maladie n'est pas arrivée à son dernier degré.

De tout temps, en France, la vente des cochons ladres a été défendue par des réglemens de police. On avait même créé sous Louis XIV des charges sous le nom de conseillers du roi, jurés langueyeurs de porcs, dont les fonctions étaient de s'assurer si les cochons amenés au marché n'en étaient pas atteints. Ces réglemens sont sages et devraient être maintenus dans nos campagnes comme dans les villes, non pas à cause du danger de l'usage de leur chair, mais parce que cette chair étant de qualité inférieure, c'est un délit que de la vendre comme bonne à ceux qui ne savent pas la reconnaître.

Il est impossible de manger du bœuf où il y a des hydatides sans s'en apercevoir, parce que ces hydatides sont plus dures que le reste, et croquent sous la dent.

Attachement des animaux

Les animaux domestiques s'attachent aux personnes qui les soignent, et aux autres animaux avec lesquels ils vivent habituellement. Cette disposition est trop avantageuse pour qu'on ne doive pas chercher tous les moyens de l'augmenter, de la fixer; cependant le fait-on ? Pour quelques individus d'un caractère doux ou d'un esprit réfléchi, il est mille brutaux, mille insoucians, qui les assomment de coups, exigent d'eux un travail au-dessus de leur force, les laissent mourir de faim, etc. Voyez la Suisse, l'Angleterre et autres pays, où on traite les chevaux, les bœufs, les vaches avec douceur, où on en tire un service plus considérable qu'ailleurs. Que de faits touchants l'histoire rapporte de l'attachement, nous ne dirons du chien, dont c'est la vertu par excellence, mais des animaux cités plus haut, mais des lions, mais des tigres même ! Il n'est point rare dans les campagnes de voir des chevaux, n'obéir qu'à leur maître, des vaches refuser leur lait à tout autre femme que celle qui les trait ordinairement. C'est par l'habitude du vivre avec les animaux et par les procédés constamment bons à leur égard qu'on peut les amener à s'attacher. Il est à désirer que ce système de conduite devienne plus général qu'il ne l'est en ce moment.

L'attachement des animaux les uns pour les autres a aussi des avantages importants pour l'homme. Les chevaux qui s'aiment par l'habitude d'être ensemble paraissent plus exposés à se soulagier dans le moment du travail. Les vaches qui paissent depuis longtemps dans le même lieu s'écarteront moins les unes des autres que celles nouvellement réunies. On a vu des séparations d'animaux affecter leur moral au point d'abord de leur faire refuser l'ouvrage, de les rendre méchans, et ensuite de les conduire à la mélancolie et à la mort. On a vu à des Musées d'histoire naturelle le chier vivre familièrement avec le loup, avec le lion, la poule avec l'aigle. Que d'exemples du même genre nous pourrions citer.

La sole des chevaux

La sole est, dans le cheval, la portion de corne qui recouvre la face inférieure du sabot, enfin la partie du pied qui pose immédiatement à terre lorsqu'il n'a pas de fer.

La sole est exposée à une multitude d'accidents et de maladies.

Elle peut être contuse par le fer lorsqu'il porte dessus, et elle peut aussi être brûlée lorsqu'on y applique un fer trop chaud; ou que, moins chaud, on l'y laisse par trop longtemps; elle se dessèche lorsqu'en ferrant, le maréchal l'a trop portée, à moins qu'on n'y porte remède en la garnissant d'un cataplasme émol-

lient, d'onguent de pied, de suif ou d'un corps onctueux quelconque.

Lorsqu'un cheval a marché sans fer sur du pavé, des graviers, du sable, des cailloux, ou enfin sur un terrain dur, la sole se meurtrit, c'est ce qu'on appelle sole battue; les pieds plats et les pieds combles sont bien plus incommodés de cet accident que les pieds creux.

La sole peut être percée par des clous et blessée par des chicanes, des débris d'os, ou de bouteilles cassées, enfin par toutes sortes de corps contondants, piquants ou coupants, sur lesquels les animaux mettent les pieds en marchant. Cet accident n'a aucune suite lorsque la blessure que ces corps forment ne va pas jusqu'au vif; cependant si la sole était percée, et qu'il y eût un trou, il faudrait le boucher avec du cambouis ou du suif, pour empêcher qu'il ne s'y introduisît quelque corps étranger, ou, ce qui est encore mieux, y mettre un peu d'étoupes trempées dans du Eau-de-vie, et les y maintenir au moyen d'une petite attelle ou cellule, soit de bois, soit de fer.

La sole est aussi exposée à une maladie chronique qu'on appelle crapaud; cet ulcère, qui d'abord se manifeste à la fourchette, gagne peu à peu la sole et la détruit avec le temps.

On sent bien que la cure de tous ces accidents nécessite l'emploi de différents moyens.

Lorsque le fer porte sur la sole et qu'il fait boiter l'animal, il faut le faire déferer, donner un peu plus d'ajusture au fer, qu'on attache avec des clous dont les têtes sont minces: ces clous seront brochés bras et peu serrés; en les rivant, on garnira le dedans et le pourtour du pied d'un cataplasme fait avec des plantes émoullientes, ou du son enit dans un peu d'eau et dans lequel on aura fait fondre de l'onguent de pied, du suif ou autre corps gras. Ce cataplasme peut encore être de la boue de vache.

Lorsque le fer a été appliqué trop chaud; la maladie est plus grave: quelques précautions qu'on prenne, les suites en sont quelquefois fâcheuses, surtout si la chaleur a pénétré sous la paroi jusqu'à la chair qui entoure l'os du pied; la chair se dessèche, se dévie et le pied devient comble; si au contraire la brûlure s'est bornée à la sole, le mal est moins grand; dans l'un et l'autre cas il faut déferer, donner plus d'ajusture au fer, puis parer légèrement la sole avec la cornière du botaire tout autour du pied, à l'endroit où la sole s'unit à la paroi, afin d'en faire sortir la sérosité que la brûlure produit ordinairement, faire comme pour le cas précédent, mettre des cataplasmes émoullients; si la paroi se détache des feuillettes, quoiqu'on fesse, le pied deviendra comble et est à dire que la sole excédera la paroi.

Pour la sole battue on emploiera les mêmes moyens. La sole piquée par le clou de rue nécessite le traitement du clou de rue; il en est de même pour tous les autres accidents dont nous avons parlé, ils doivent être traités comme les plaies faites par contusion ou déchirement.

Petite Chronique

Les Canadiens des Etats-Unis à Manitoba. On dit dans l'*Echo du Canada* de Fall River:

« Nos Canadiens, qui sont partis pour Manitoba il y a quelques semaines passées, ont écrit à leurs familles demeurées à Fall River: Nos amis semblent être très-satisfaits de leur voyage, et ils espèrent réaliser à Manitoba tous les rêves de bonheur et de prospérité qu'ils ont faits pour l'avenir de leurs familles. Ils parlent en termes très-élogieux de cette province, et nul doute que cela décidera plusieurs autres à aller s'y établir.

« Nous voyons avec plaisir ce mouvement de colonisation à Manitoba. Nous espérons qu'il grandira, et que nos Canadiens des Etats-Unis se prévaudront des avantages qui y sont offerts, avant que les Mennonites n'aient entièrement occupé les terres fertiles de cette contrée. »

Le Musée Canadien — Tel est le titre d'une nouvelle publication littéraire, scientifique et religieuse que nous venons de recevoir et qui paraîtra régulièrement le premier et le quinze de chaque mois, par livraison de 40 pages format in-8, et formera au bout de l'année un volume de 960 pages. Cette publication est rédigée par M. J. F. Morissette, à St. Roch de Québec, No. 67, rue St. Joseph, à qui les demandes d'abonnement doivent être adressées. Le prix de souscription est de \$3 par an, strictement.